

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN258

présenté par

Mme Santiago, Mme Rabault, Mme Pic et Mme Thomin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport d'information destiné à établir les conditions de faisabilité d'un projet de char de nouvelle génération en partenariat avec des pays non engagés dans le projet MGCS.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à explorer les possibilités de trouver de nouveaux partenaires européens et membres de l'OTAN pour participer au projet de char du futur. L'idée, on le sait, est de compter sur le MGCS franco-allemand qui devait voir le jour à l'horizon 2040. Or pour l'instant les négociations sont toujours bloquées à la phase d'étude d'architecture depuis bientôt trois ans. L'idée que la conception de ce « char du futur » puisse être finalement reportée, voire abandonnée, commence à faire son chemin outre-rhin. Susanne Wiegand, la PDG du groupe Renk, a ainsi affirmé ceci : « beaucoup de pays européens ont commandé des Leopard 2 pour leurs forces armées, au point qu'il n'y a peut-être plus de place pour le MGCS pour le moment ». Pour elle, le char Léopard 2 restera probablement un produit de choix pendant un certain temps. Le MGCS n'est donc plus une priorité pour les industriels allemands qui ont su profiter de la guerre en Ukraine pour exporter leurs chars nationaux.

D'autres pays européens, notamment l'Italie ou l'Espagne, se sont montrés intéressés à l'idée d'un partenariat avec la France et l'Allemagne. Ce rapport permettrait d'étudier les possibilités d'une ouverture à un pays tiers, voire de remplacement de l'Allemagne dans le partenariat si ce pays souhaitait s'en retirer.